

Rapport annuel

Approche axée sur les résultats communautaires 2025-2026

Direction des programmes santé mentale et dépendance

30 août 2026

Programme Vers un chez-soi

Contexte

En juin 2022, la Direction des programmes santé mentale et dépendance (DPSMD), alors sous la gouvernance du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, a diffusé son exercice de planification des actions de lutte et de prévention à l'itinérance, le Plan d'action régional et communautaire intégré (PARCI) en itinérance, qui par la suite été mis à jour en septembre 2023. Ce plan vise, entre autres, à présenter les résultats que l'établissement utilisera pour mesurer les progrès réalisés dans la prévention et la réduction de l'itinérance chez les populations vulnérables tout au long du cycle des projets du programme fédéral *Vers un chez-soi* (VCS) pour les exercices de 2022 à 2026. Ce programme repose sur une approche communautaire axée sur les résultats selon laquelle les communautés désignées, Sherbrooke en Estrie, définissent elles-mêmes leurs priorités locales en matière de prévention et de réduction de l'itinérance. Plus précisément, les résultats communautaires permettent une lecture collective de l'amélioration des services disponibles sur le territoire ainsi que du phénomène de l'itinérance en corrélation avec ces services. Ils ont pour objectif de démontrer les changements réels, observables et mesurables des progrès réalisés à Sherbrooke.

En mars 2025, les gouvernements fédéral et provincial ont conclu l'Entente modificatrice #3 visant à prolonger la mise en œuvre de l'Entente Canada-Québec concernant VCS jusqu'au 31 mars 2028. De nouvelles orientations ont donc été communiquées aux établissements régionaux dont l'exigence de mettre à jour et de rendre public le PARCI de la région.

Sources de données et publication des résultats

Le présent bulletin d'information constitue une mise à jour des résultats régionaux de l'exercice 2025-2026 et intègre également les résultats issus des exercices précédents afin de permettre un suivi évolutif des progrès réalisés à l'échelle régionale en matière de prévention et de réduction de l'itinérance. Cette approche favorise une lecture globale des avancées observées au fil du temps, tout en mettant en lumière les défis qui demeurent à relever collectivement. Cette orientation est cohérente avec les attentes relatives à la publication annuelle des résultats communautaires identifiés dans le PARCI.

Le suivi des résultats communautaires est rendu public au dossier Ressource pour les professionnels - Itinérance sur le site internet de Santé Estrie afin d'assurer un accès transparent à l'information et de soutenir une compréhension commune des réalisations, des enjeux et des priorités régionales en matière d'itinérance. La diffusion de ces résultats contribue également à favoriser l'amélioration continue des actions mises en œuvre par les partenaires du milieu.

Les résultats présentés dans ce bulletin reposent principalement sur les données colligées dans le cadre des redditions de comptes des projets financés par le programme VCS. Ils s'appuient également sur les données issues des différentes mesures financées dans le cadre du Plan d'action interministériel en itinérance (PAII), ainsi que sur certaines données disponibles au sein de Santé Québec Estrie.

Il importe toutefois de souligner que les sources de données actuellement disponibles demeurent limitées pour certains indicateurs liés à l'itinérance. Cette réalité peut restreindre la portée de certaines analyses et influencer l'interprétation des résultats. C'est notamment le cas pour le suivi de la réduction de l'itinérance chronique, dont la principale source d'information demeure le dénombrement des personnes en situation d'itinérance. Or, cet exercice n'étant pas réalisé annuellement, il ne permet pas d'obtenir un portrait actualisé chaque année et limite la possibilité de documenter l'évolution du phénomène sur une base continue.

Suivi et amélioration continue

Les cibles initiales du cadre de résultats communautaires ont été estimées à partir des données disponibles à l'exercice 2021-2022. Toutefois, le contexte de référence diffèrait de celui observé aujourd'hui, notamment en ce qui concerne les données à colliger par les projets financés dans le cadre du programme VCS. De plus, le nombre, la nature et la classification des projets financés ont considérablement évolué au fil des années et se distinguent de ceux qui étaient en place lors de l'établissement des cibles initiales. La mise en œuvre d'un nouveau processus d'appel de projets pour les exercices 2024-2026 a également contribué à modifier l'offre de services financée sur le territoire, ce qui invite à la prudence dans la comparaison de certains résultats avec ceux observés à l'année de référence.

Dans une perspective d'amélioration continue, Santé Québec Estrie a entrepris, à l'automne 2025, une démarche de révision du cadre de résultats communautaires en collaboration avec le coordonnateur de la Table itinérance de Sherbrooke (TIS). Cette démarche visait à réévaluer la pertinence des indicateurs suivis, la disponibilité des sources de données ainsi que les cibles établies afin de s'assurer qu'elles reflètent adéquatement les réalités actuelles du territoire.

À l'issue de cette analyse conjointe, il a été convenu de maintenir le suivi de l'ensemble des indicateurs existants, à l'exception de ceux portant sur l'adaptabilité des services de santé et des services sociaux, pour les deux prochains exercices financiers, soit de 2026-2027 à 2027-2028. Les indicateurs retenus demeurent pertinents, mesurables et représentatifs des enjeux actuels liés à l'itinérance. Cette décision favorise la continuité des travaux réalisés au cours des dernières années et permet d'assurer une lecture stable et cohérente de l'évolution des résultats communautaires sur le territoire.

Enfin, le gouvernement du Québec s'est donné comme priorité d'accompagner davantage de personnes vers une stabilité résidentielle par l'entremise d'initiatives favorisant l'accès au logement. Dans cette perspective, un objectif commun visant à accompagner 5 000 personnes vers une stabilité résidentielle a été intégré aux mécanismes de suivi en 2025-2026. Les établissements territoriaux ont ainsi été appelés à contribuer au suivi de cet objectif à l'échelle nationale. Conséquemment, cet indicateur est présenté pour la première fois dans le présent rapport et fera l'objet d'un suivi au cours des prochains exercices afin de rendre compte de la contribution du territoire à cette priorité gouvernementale.

Itinérance chronique

En cohérence avec l'Entente Canada-Québec concernant Vers un chez-soi jusqu'au 31 mars 2028, le résultat visé portant sur la réduction de l'itinérance chronique est suivi de façon systématique, et ce, à l'échelle nationale. En Estrie, les partenaires de la TIS ont retenu la définition de l'itinérance chronique de la Politique nationale de lutte à l'itinérance Ensemble pour éviter la rue et en sortir :

« L'itinérance désigne un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. L'itinérance s'explique par la combinaison de facteurs sociaux et individuels qui s'inscrivent dans le parcours de vie des hommes et des femmes. »

« Les situations d'itinérance chronique sont les plus visibles et les plus préoccupantes. Les personnes dans cette situation n'ont pas occupé un logement depuis une longue période. Selon plusieurs études canadiennes et américaines, le nombre de personnes en situation d'itinérance chronique est relativement peu élevé. Toutefois, elles utiliseraient un grand nombre de services, générant de nombreuses interventions et des coûts sociaux importants. »

Ainsi, la communauté assure un suivi par le biais des indicateurs et des cibles à atteindre suivant :

Agir pour réduire l'itinérance chronique			
Résultats visés	Réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté d'ici 2024		
Indicateurs	- Nombre de personnes logées dans un logement plus stable; - Nombre de personnes qui ont terminé avec succès le programme au 12e mois ou avant; - Nombre de personnes encore logées après 12 mois, et qui nécessitent toujours du soutien.		
Sources de données	Rapport annuel VCS – Placement en logement.		
Cibles	135 personnes en situation d'itinérance chronique par année auront été logées et auront maintenu leur logement après 12 mois, et ce, avec ou sans soutien.		
2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
165 personnes en situation d'itinérance chronique ont été logées et ont maintenu leur logement après 12 mois, et ce, avec ou sans soutien.	252 personnes en situation d'itinérance chronique ont été logées et ont maintenu leur logement après 12 mois, et ce, avec ou sans soutien.	221 personnes en situation d'itinérance chronique ont été logées et ont maintenu leur logement après 12 mois, et ce, avec ou sans soutien.	251 personnes en situation d'itinérance chronique ont été logées et ont maintenu leur logement après 12 mois, et ce, avec ou sans soutien.
Indicateurs	Estimation du nombre de personnes en situation d'itinérance visible un soir donné		
Sources de données	Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec de 2018 et 2022.		

Cibles		L'exercice du dénombrement fait la démonstration que l'itinérance visible lors d'un soir donné n'est pas en augmentation.	
2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Rapport du dénombrement 2022 : 664 personnes en situation d'itinérance visible le 11 octobre 2022. 423 personnes en situation d'itinérance visible le 24 avril 2018.	Les données les plus récentes au regard de l'itinérance chronique sont celles datant du rapport du dénombrement 2022 dont les données sont présentées aux résultats 2022-2023.	Les données les plus récentes au regard de l'itinérance chronique sont celles datant du rapport du dénombrement 2022 dont les données sont présentées aux résultats 2022-2023.	Résultats préliminaires de l'exercice de dénombrement 2025 718 personnes en situation d'itinérance visible le 15 avril 2025.

Les données disponibles mettent en lumière une réalité paradoxale. D'une part, les actions déployées par les partenaires du territoire contribuent concrètement aux sorties de l'itinérance, comme en témoigne le nombre de personnes logées et maintenues en logement grâce aux initiatives soutenues par la communauté. À cet égard, les 251 personnes logées au cours de la période visée traduisent l'impact réel des efforts collectifs consacrés à la stabilité résidentielle.

D'autre part, les résultats du dénombrement de 2025 indiquent une augmentation de l'itinérance visible en Estrie depuis 2022. Bien que les données actuellement disponibles ne permettent pas d'établir un lien entre les personnes comptabilisées lors du dénombrement et celles ayant bénéficié d'un accompagnement au logement, ce constat laisse entrevoir que les sorties de l'itinérance demeurent contrebalancées par de nouvelles entrées dans le phénomène. Cette situation met en évidence les limites d'une lecture centrée uniquement sur les sorties et rappelle l'importance d'agir simultanément sur les déterminants qui précipitent les personnes vers l'itinérance. Les résultats invitent ainsi à poursuivre les efforts en matière d'accès et de maintien en logement, tout en accordant une attention accrue aux stratégies de prévention permettant de réduire les points de rupture qui mènent à l'itinérance.

Résultats d'accompagner 5000 personnes vers une stabilité résidentielle

L'amélioration de l'accès à un logement stable demeure au cœur des stratégies de prévention et de réduction de l'itinérance. Considérant le rôle central que joue le logement dans le rétablissement et l'inclusion sociale des personnes en situation d'itinérance, plusieurs initiatives déployées sur le territoire visent à favoriser l'accès à un milieu de vie stable et adapté aux besoins des personnes.

En cohérence avec cette orientation, le gouvernement du Québec s'est donné pour objectif d'accompagner 5 000 personnes vers une stabilité résidentielle au cours de l'exercice 2025-2026. Le suivi de ce résultat est réalisé à l'échelle nationale et implique la contribution des établissements territoriaux responsables de documenter les retombées des actions mises en œuvre dans leur région.

Le suivi de ce résultat prend appui sur des travaux déjà réalisés dans le cadre du résultat communautaire « Actualiser la mise en logement des personnes ». Toutefois, afin d'assurer une cohérence avec la nouvelle obligation de suivre l'accompagnement des personnes vers une stabilité résidentielle, certains indicateurs ainsi que leurs sources de données ont été ajustés. Ces modifications permettent désormais d'en assurer un suivi régional plus précis et conforme aux exigences actuelles.

Agir pour réduire l'itinérance			
Résultat visé	Accompagner 5000 personnes vers une stabilité résidentielle à l'échelle nationale		
Indicateurs	Sources de données	Cibles annuelles ¹	2025-2026
Nombre de jeunes provenant des centres de réadaptation pour jeunes en difficulté ayant bénéficié d'un supplément au loyer avec accompagnement	Mesure 1.1 du PAII 2021-2026 Donnée issue de la fiche de suivi annuel du PAII	7 jeunes provenant des centres de réadaptation pour jeunes en difficulté auront accédé à un logement et un accompagnement par année.	37 jeunes provenant des centres de réadaptation pour jeunes en difficulté ont accédé à un logement et un accompagnement.
Nombre de personnes ayant bénéficié d'une unité du programme de supplément au loyer et d'un accompagnement en logement.	Mesure 5.2 du PAII 2021-2026 Donnée issue de la fiche de suivi annuel du PAII	26 personnes en situation d'itinérance auront accédé à un logement et auront reçu un accompagnement par année.	68 personnes en situation d'itinérance ont accédé à un logement et ont reçu un accompagnement.
Nombre de personnes accompagnées en logement	Mesure 5.3 du PAII 2021-2026 Donnée issue de la fiche de suivi annuel du PAII	81 personnes en situation d'itinérance auront été accompagnées.	92 personnes en situation d'itinérance ont été accompagnées.
Nombre de personnes accompagnées et logées dans un logement : - Transitoire - Permanent	Rapport sur les résultats en ligne (RREL) ² de VCS	133 personnes en situation d'itinérance auront accédé à un logement permanent par année. 31 personnes en situation d'itinérance auront accédé à un logement temporaire par année.	127 personnes en situation d'itinérance ont accédé à un logement.

¹ Les cibles pourraient être sujettes à modification en 2026-2027 et 2027-2028 en fonction des financements pour l'accompagnement et des logements disponibles.

² Application web officielle développée par le gouvernement du Canada afin d'assurer le suivi des projets financés (détails de projets et résultats) du programme Vers un chez soi. Au Québec, le programme se déploie dans le cadre d'une Entente Canada-Québec qui balise les exigences de saisie sur l'application. Les établissements territoriaux de Santé Québec opérationnalisent la plateforme, en soutien de Santé Québec.

La région de l'Estrie poursuit de façon soutenue ses efforts pour favoriser l'accès et le maintien en logement des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être. Grâce à la mise en œuvre de la mesure 5.3 du Plan d'action interministériel, les partenaires du territoire offrent un accompagnement adapté qui contribue à la stabilité résidentielle des personnes les plus vulnérables. Les résultats observés démontrent la capacité de la communauté à mobiliser cette mesure de façon proactive et concertée, permettant non seulement d'atteindre, mais également de dépasser les cibles établies.

Résultats régionaux supplémentaires visés par la communauté

Agir pour réduire l'itinérance

Agir pour réduire l'itinérance			
Résultats visés	Actualiser la mise en logement des personnes.		
Indicateurs	Sources de données		
Nombre de jeunes qui bénéficieront d'un PSL par le Programme Qualification des jeunes.	Reddition annuelle du PAII 2021-2026.		
Nombre de personnes qui bénéficieront du Programme de Supplément au loyer avec accompagnement par l'entente PAGIEPS.	Reddition annuelle de l'accès coordonné de la Coop l'Autre-Toit.		
Nombre de personnes qui bénéficieront du Programme de Supplément au loyer d'urgence avec accompagnement du PAII.	Reddition annuelle du PAII 2021-2026.		
Nombre d'individus placés en logement.	Rapport annuel VCS - Placement en logement.		
Cibles	152 personnes en situation d'itinérance par année auront accédé à un logement.		
2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
120 personnes en situation d'itinérance ont accédé à un logement.	195 personnes en situation d'itinérance ont accédé à un logement.	270 personnes en situation d'itinérance ont accédé à un logement.	232 personnes en situation d'itinérance ont accédé à un logement.

Ces indicateurs visent à documenter le nombre de personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir qui ont accédé à un logement au cours de l'année, sans distinction quant à leur profil d'itinérance. Les données proviennent de différents programmes dont la vocation est de favoriser l'accès et le maintien en logement. Après une progression observée entre les exercices 2022-2023 et 2024-2025, une diminution du nombre de personnes ayant accédé à un logement est observée en 2025-2026. Les données disponibles ne permettent toutefois pas d'expliquer cette variation ni d'en identifier les facteurs contributifs.

Il est à noter que cet indicateur est suivi pour une dernière année dans le cadre des résultats communautaires régionaux et qu'il sera remplacé, à compter du prochain exercice, par l'indicateur national portant sur le maintien des personnes en logement.

Agir sur le maintien en logement

Agir sur le maintien en logement			
Résultat visé	Accroître l'utilisation des services visant le maintien en logement.		
Indicateurs	Sources de données		
Nombre d'individus qui auront bénéficié d'un service de base (VCS).	Rapport annuel VCS – Prévention et orientation.		
Nombre de personnes qui auront bénéficié du suivi en accompagnement PSL.	Reddition annuelle du PAII 2021-2026.		
Cibles	1347 personnes par année auront bénéficié d'un service pour se maintenir en logement.		
2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
2150 personnes ont bénéficié d'un service pour se maintenir en logement.	1247 personnes ont bénéficié d'un service pour se maintenir en logement.	634 personnes ont bénéficié d'un service pour se maintenir en logement.	542 personnes ont bénéficié d'un service pour se maintenir en logement.

La mise en commun des données provenant du programme Vers un chez-soi (VCS) et de la mesure 5.3 du Plan d'action interministériel en itinérance (PAII) permet de documenter les retombées des actions de soutien au maintien en logement déployées en Estrie auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Ces données sont issues des exercices de reddition de comptes propres à chacun des programmes.

Les résultats observés au cours des dernières années présentent certaines variations qui doivent être interprétées avec prudence. Bien qu'une diminution du nombre de personnes ayant bénéficié d'un accompagnement lié au maintien en logement soit observée en 2025-2026 comparativement à l'exercice précédent, les données disponibles ne permettent pas d'en expliquer les causes. Par ailleurs, les changements méthodologiques apportés à la collecte des données dans le cadre du programme VCS depuis 2024-2025 limitent les comparaisons directes avec les années antérieures.

Conséquemment, les variations observées ne peuvent être interprétées comme un recul de l'accompagnement offert ni comme une diminution des besoins sur le territoire. Elles doivent plutôt être considérées à la lumière des paramètres de collecte et des limites inhérentes aux données actuellement disponibles.

Agir sur l'adaptabilité des services de soins de santé et de services sociaux

Agir sur l’adaptabilité des services de soins de santé et de services sociaux			
Résultat visé	Adapter les services au profil clinique des personnes en situation d’itinérance.		
Indicateurs	Nombre de personnes en suivi par l’équipe Proximité ACCES de la DPSMD.		
Sources de données	Système de gestion des données I-CLSC du CIUSSS de l’Estrie – CHUS disponible sur demande.		
Cibles	259 personnes par année auront bénéficié d’un service actif par l’équipe de proximité ACCES.		
2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
311 personnes ont bénéficié d’un service actif par l’équipe de proximité ACCES.	357 personnes ont bénéficié d’un service actif par l’équipe de proximité ACCES.	445 personnes ont bénéficié d’un service actif par l’équipe de proximité ACCES.	484 personnes ont bénéficié d’un service actif par l’équipe de proximité ACCES.
Indicateurs	Nombre de professionnels du CIUSSS de l’Estrie – CHUS qui suivront la formation du Guide des bonnes pratiques offerte dans le cadre de la Stratégie d’accès aux services de santé et services sociaux pour les personnes en situation d’itinérance ou à risque de le devenir.		
Sources de données	Système de gestion des données rapport SAFIR du CIUSSS de l’Estrie – CHUS disponible sur demande.		
Cibles	92 professionnels du CIUSSS de l’Estrie – CHUS auront suivi la formation du Guide des bonnes pratiques annuellement.		
2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Aucun professionnel du CIUSSS de l’Estrie – CHUS n’a suivi la formation du Guide des bonnes pratiques puisque son déploiement a été reporté à 2023-2024	Aucun professionnel du CIUSSS de l’Estrie – CHUS n’a suivi la formation du Guide des bonnes pratiques puisque son déploiement a été reporté à 2024-2025.	Aucun professionnel du CIUSSS de l’Estrie – CHUS n’a suivi la formation du Guide des bonnes pratiques puisque son déploiement a été reporté à 2025-2026.	Aucun professionnel du CIUSSS de l’Estrie – CHUS n’a suivi la formation du Guide des bonnes pratiques puisque son déploiement a été reporté.

Les résultats témoignent de l'apport significatif de l'équipe Proximité Accès dans l'accompagnement des personnes en situation d'itinérance vers les services de santé et les services sociaux. L'ampleur des interventions réalisées reflète la capacité de l'équipe à rejoindre une clientèle souvent difficile à mobiliser et à favoriser son accès aux soins et aux services. Pour ce qui est des activités de formation et de sensibilisation, les mécanismes actuellement en place ne permettent pas de documenter adéquatement la participation des intervenants. Ainsi, le résultat obtenu reflète davantage les limites du suivi de cet indicateur que l'ensemble des activités de développement des pratiques réalisées.

